



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

CONSEIL COMMUNAUTAIRE, SEANCE DU 14 JUIN 2010

L'an deux-mille dix, le quatorze du mois de Juin à vingt heures, les membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, siège de l'établissement.

Convocation du 12 Mars 2010

Affiché le 24 Mars 2010

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 21, Nombre de votants : 19

Etaient présents

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
La Bazoge	M. BALIGAND Christian M BALLUAIS Bernard M. LALANDE Michel	
Neuville	Mme BOUSSION Claudette Mme CANTIN Véronique M. DROUIN Anthony M. FURET Christophe M. JOUSSE Alain	
Saint Pavace	M. COUSIN Philippe M. DUBOIS Jean-Marie M. MOSER Jean-Claude M. PASSELAIGUE Max M. POUMAILLOUX Philippe	Mme QUILLE Elisabeth Mme BOUQUET Michèle
Sainte Jamme	M. COULEARD Daniel Mme PIERRIN Véronique M. PLEUVRY Bernard M. SUHARD Jean-Luc	M. BRIER Henri M. LERAT Jean-Michel

Absents excusés : Mme BERNARD Carole, M. DESCHAMPS François, M. FORTIN Claude, M. BLIN Gilles qui donne pouvoir à Mme Cantin Véronique, M. GARNIER Jacky, M. GIROUX Laurent, Mme LHOMME Delphine qui donne pouvoir à M. PLEUVRY Bernard

Etaient également présents : M. BOEDEC Pascal, ingénieur à la Communauté de Communes
M. LEBLAY, ERDF
M. LACOSTE, ERDF

La séance a été ouverte par Mme Le Président qui a proposé d'entamer la séance par une intervention d'ERDF relative à l'actualité en matière de distribution électrique

M. Lacoste débute en informant le conseil du retour des dernières enquêtes de satisfaction concernant l'entreprise. Si l'image d'ERDF avait souffert suite à l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité, l'enquête réalisée sur 2009 montre une progression de la satisfaction globale.

Des données relatives au réseau, à la production d'énergies renouvelables sur le territoire sont exposées. En 2009, 16 producteurs sont recensés, sur une base photovoltaïque.

Mme Le Président signale que les demandes en matière d'urbanisme se multiplient concernant le photovoltaïque, dans un contexte commercial assez particulier.

Messieurs Lacoste et Leblay évoquent les perspectives en matière de distribution électrique. Un compteur communiquant « Linky » est actuellement en déploiement en Indre et Loire et Rhône. L'objectif est la généralisation de ce type de compteurs, qui permettrait le contrôle à distance (abonnement, source utilisée, etc..). En Sarthe, le déploiement est envisagé en 2012.

En matière de photovoltaïque, le délai de raccordement a été ramené à 4 mois, et le traitement est assuré par un guichet unique. Les raccordements seront à l'avenir à la charge du client.

Le conseil communautaire interroge les représentants d'ERDF quant à la mise en œuvre de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU). Depuis le 1^{er} Janvier 2009, le rôle d'ERDF s'inscrit dans la procédure d'urbanisme, dès le certificat d'urbanisme (CU). Dès lors, les nécessités d'extension ou de renforcement de réseau sont financées par la collectivité, pour la partie située sur le domaine public.

Les lotissements connaîtront vraisemblablement le même type d'évolution.

A partir de Septembre, les chiffrages seront effectués dès le CU, sur la base d'un nouveau barème tarifaire.

ERDF se propose également d'intégrer les réflexions concernant les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), pour permettre aux communes une certaine visibilité sur les travaux à prévoir en zones constructibles.

Mme Le Président souhaite avoir des précisions quant aux constructions en zone N (naturelle), pour les exploitants agricoles. Si un renforcement de réseau est nécessaire, il serait à la charge de la collectivité, sauf à qualifier le renforcement comme équipement public exceptionnel.

Mme Le Président interroge également ERDF quant aux demandes de raccordements de constructions contraires aux règles d'urbanisme, qui pourrait impliquer la constructibilité après travaux d'électrification. Pour ERDF, la commune est systématiquement consultée dans cette configuration.

M. Lacoste reprend sa présentation en évoquant l'entretien autour des lignes. De nouvelles règles d'élagage sont en vigueur, avec des trouées plus larges. Cet élagage est à la charge du propriétaire, en domaine privé si l'arbre déborde sur le domaine public d'implantation de la ligne ; en domaine privé ou public si les conditions de plantation de l'arbre ne respectaient pas les distances réglementaires. En dehors de ces cas ERDF est responsable de l'élagage.

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION :

Point sur les opérations de communication:

M. Couléard expose à la commission le kakémono dont la maquette a été étudiée et corrigée en commission. Ce support de communication pourra être utilisé lors des différents événements ou manifestations du territoire. Le kakémono est fourni dans sa housse et est basé sur un tube déroulant. Il sera utilisé pour la première fois à l'occasion du Trail des Forges, le 20 Juin prochain.

Mme Le Président signale également un travail en cours concernant le panneau d'accès à la déchèterie de Neuville sur Sarthe. La commission a souhaité centrer la maquette sur les informations essentielles : horaires et interdictions, en utilisant les symboles. Une nouvelle maquette est en cours de préparation.

Fonds de concours 2010, validation du règlement:

M. Couléard donne lecture du règlement, tel que modifié suite aux présentations en commission et bureau communautaire. L'ensemble des articles ayant été abordés, le conseil communautaire valide à l'unanimité le projet de règlement présenté.

Mme Le Président poursuit en indiquant que 3 dossiers ont été déposés, à ce jour :

- *Acquisition d'une tondeuse mulching, Sainte Jamme sur Sarthe*
- *Travaux accueil périscolaire, Sainte Jamme sur Sarthe*
- *Travaux d'isolation, rénovation thermique du complexe sportif, La Bazoge*

M. Couléard propose donc de programmer rapidement une réunion de commission, pour l'étude de ces dossiers. Cette réunion est fixée au Jeudi 8 Juillet à 20h, en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe.

Mme Le Président ajoute que cette réunion sera également l'occasion d'évoquer le bulletin communautaire 2010.

COMMISSION ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES, EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS :

Enfance / Petite enfance, état d'avancée du dossier :

M. Passelaigue rappelle qu'après réalisation du diagnostic enfance/petite enfance, la CAF a souhaité mettre en œuvre un protocole d'échanges. C'est dans ce cadre qu'une table ronde s'est déroulée le 5 Mars dernier, avec les professionnelles du Conseil Général : assistantes sociales, puéricultrices et chefs de service. A l'issue de cette rencontre, la CAF se déclare prête à poursuivre son accompagnement vers un Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE). Une réunion technique est prévue le 22 Juin prochain. Les aspects du montage technique, juridique et financier devraient être abordés.

Mme Le Président ajoute que les partenariats envisagés avec les structures de garde extérieures semblent avoir évolué dans le schéma proposé par la CAF. L'actualité et le fonctionnement de ces structures reste à surveiller, des conventions étant encore en cours pour les halte garderies.

Mme Le Président indique qu'un compte rendu de séance sera diffusé auprès du conseil communautaire.

Programme d'activités pour enfants, bilan Pâques 2010 et préparation Toussaint :

M. Passelaigue dresse un bilan positif des dernières activités organisées du 12 au 16 Avril 2010. Une moyenne de 45 enfants a été accueillie. Cette moyenne est inférieure au résultat d'éditions passées, mais reste une fréquentation importante au regard du fonctionnement d'autres centres de loisirs.

Le bilan financier présenté présente un déficit de 2639,22€, conforme au résultat de la Toussaint 2009, dont la fréquentation était similaire.

M. Passelaigue rappelle que la CDC ne bénéficie plus des subventions de la Direction Départementale Jeunesse et Sports. Pour Mme Le Président le résultat financier constaté reste raisonnable au regard du programme proposé et du budget de fonctionnement de la CDC.

M. Passelaigue indique également que l'édition de la Toussaint 2010 se déroulera du Lundi 25 au Vendredi 29 Octobre. Habituellement, une réunion est organisée avant les vacances d'été afin de travailler sur un programme prévisionnel.

Cette réunion de commission est fixée au Mercredi 30 Juin 2010, à 20h, en Mairie de Saint Pavace. M. Boëdec est chargé de diffuser rapidement les convocations correspondantes.

Questions diverses :

Mme Le Président souhaite que soit abordée la représentation de la CDC lors du prochain Trail des Forges. Messieurs Passelaigue et Couléard seront présents. M. Lalande mettra en place le kakémono.

Mme Le Président signale également l'organisation par le Pays d'une visite d'un éco musée qui pourrait inspirer le devenir du travail autour des fondeurs d'Antoigné.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT :

Etude d'opportunité, prestation de broyage en déchèterie :

M. Furet évoque une démonstration de broyage proposée par M. Guéné, le 6 Mai dernier. L'entreprise s'est équipée de couteaux spécifiques permettant le broyage depuis le haut de quai. L'efficacité a pu être constatée sur une benne comportant beaucoup de ligneux, avec une réduction de volume proche de 50%.

M. Boëdec propose une étude de rentabilité de cette prestation de broyage, basée sur des statistiques de collecte d'Octobre à Avril.

Le coût forfaitaire à la benne du broyage ne permet pas de rentabiliser la prestation de manière sensible. L'économie est évaluée à 472.5€, en supposant le traitement systématique de toutes les bennes sortantes, ce qui semble très délicat à organiser. Le conseil rejoint l'avis de la commission et décide de rester sur le fonctionnement actuel.

Mme Le Président évoque un récent contact au sujet d'un éco quartier qui pourrait être équipée d'une chaudière à déchets ou copeaux, et fournir ainsi un exutoire aux déchets verts produits.

Approbation du bilan annuel 2009 :

M. Boëdec expose au conseil le rapport annuel 2009 du service d'élimination des déchets. La tendance constatée veut une baisse généralisée des collectes en porte à porte, cette baisse est toutefois moins rapide pour la collecte sélective, dont les résultats s'avèrent très satisfaisants.

Le conseil communautaire,

Vu Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 introduisant la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Approuve à l'unanimité le bilan annuel 2009, tel qu'annexé à la présente délibération

Questions diverses :

Mme Le Président informe le conseil qu'un point sera effectué en Septembre concernant les impayés des redevances d'enlèvement.

Mme Le Président signale également sa rencontre récente avec Mme Hubert, responsable d'exploitation de Veolia Propreté, et fait part au conseil des alertes communiquées quant aux prestations non rentables exercées à ce jour (gardiennage déchèterie). Dans le cadre d'un futur marché, Veolia ne répondra vraisemblablement pas sur cette prestation, si elle fait, seule, l'objet d'un lot.

Par ailleurs, Mme Le Président indique que la CDC du Sud est du Pays Manceau envisage l'abandon du système « Labrie » (caissettes bleues), pour une collecte en bacs de tous les matériaux hors verre en C0,5 (une fois toutes les deux semaines), le verre étant déposé en points d'apport volontaire (PAV).

Ces données devront être intégrées à la réflexion de la commission pour un renouvellement de marché prévu en avril 2014, mais dont les études devront être largement anticipées.

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Zone d'Activités de Chapeau : état d'avancée de la procédure DUP / fouilles archéologiques :

M. Drouin informe le conseil de la clôture de la seconde enquête d'utilité publique, relative à l'exutoire du bassin de rétention de la ZA de Chapeau, par un arrêté du Préfet daté du 3 Mai déclarant l'utilité publique de l'ouvrage.

La suite de la procédure passe par une demande portant sur la cessibilité des terrains concernés, avant la saisie du juge de l'expropriation, qui rend son avis, pouvant conduire au transfert de propriété, sous 15 jours.

Le bureau, en séance du 28 Mai, a décidé de saisir immédiatement le Préfet pour demander la cessibilité.

M. Drouin signale également le début des fouilles archéologiques au 25 Mai dernier. Compte tenu du report du début de chantier, à l'initiative de la CDC, un avenant portant prolongation du délai de réalisation est sollicité.

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de fouilles archéologiques préventives signé le 27 Octobre 2009,

Considérant que le report du début de chantier est de l'initiative de la Communauté de Communes,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de valider l'avenant proposé et autorise Mme Le Président à signer tout acte afférent.

Mme Le Président poursuit en précisant que la DRAC a constaté un important mobilier métallique (fibule et monnaie). Par ailleurs, une réunion technique est programmée le 24 juin prochain, avec la maîtrise d'œuvre pour évoquer la faisabilité de certains travaux de viabilisation en parallèle aux fouilles, sur proposition de l'INRAP.

Les travaux devraient débuter en Septembre pour une livraison des lots au début du Printemps 2011.

Mme Le Président signale également qu'une subvention au titre du FNAP a été confirmée par les services du ministère de la culture, à hauteur de 51 000 €, soit environ 10% du montant des fouilles.

Programme d'aménagement de chemins piétonniers 2008/2010, état des lieux :

Les travaux d'aménagement ont pu reprendre en début du mois, avec la partie terrassement du chemin P1, Belle Vaudière, aménagé en parallèle au lotissement SOFIAL. A ce jour, l'empierrement est sur le point de s'achever, deux parcelles restent à mettre en œuvre. Dans l'attente, le terrassement de l'allée cavalière devrait débuter. L'aménagement du tracé B1, le long de la RD148A sera effectué ensuite. Une première réunion de mise au point s'est tenue le 31 Mai, pour phasage des travaux. Seul le cheminement prévu sur la Zone d'Activités de Chapeau restera à réaliser, dès que possible.

Dossier transports, examen des nouvelles propositions :

Mme Le Président indique que le Pays du Mans a soumis un nouveau montage et des propositions de lignes expresses début Mai.

Le précédent montage s'appuyait sur un syndicat mixte de transports, qui présentait l'inconvénient de ne pas pouvoir compter d'Autorité Organisatrice de Transport Non urbaine, donc de ne pas pouvoir s'appuyer sur une base TIS, gérée par le Conseil Général.

Le montage récemment proposé est basé sur un syndicat de transport dit « SRU ». Il s'agit d'un regroupement d'AOT existantes, urbaine ou non urbaines, soit Le Mans Métropole, le Conseil Général, La CDC de l'Antonnière et la commune de Changé. Le bureau, réuni à ce sujet le 8 Juin, s'est interrogé sur la place des membres du Pays hors AOT dans ce montage puisqu'ils ne peuvent intégrer le Syndicat et disposer d'un quelconque pouvoir de décision.

Le bureau a également examiné les propositions de lignes expresses et leurs horaires, en formulant des propositions synthétisées dans un compte rendu de séance, exposé au conseil.

M. Passelaigue souhaite que ce compte rendu puisse être transmis au Président de la commission transports du Pays du Mans, avant la séance du 17 Juin prochain.

Mme Le Président ajoute qu'une rencontre a été organisée entre les communes du Pays du Mans concernées par la ligne de chemin de fer Le Mans/Alençon. Un compte rendu est en cours de validation.

Approbation du bilan 2009 du Syndicat Mixte de la région mancelle pour le Stationnement des Gens du Voyage (SMGV) :

M. Drouin indique que le bilan d'activités 2009 du SMGV, formé par sa lettre d'informations n°6 doit être validé par l'ensemble des membres du syndicat.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les éléments relatifs au bilan d'activités 2009 du Syndicat Mixte pour le Stationnement des Gens du Voyage,

Approuve à l'unanimité le bilan d'activités du Syndicat Mixte pour le Stationnement des gens du Voyage.

Point sur le Plan Local d'Urbanisme de La Bazoge :

Mme Le Président informe le conseil de sa participation aux réunions de travail du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Bazoge. Le travail sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a révélé deux aspects pouvant intéresser la Communauté de Communes :

- Des actions en matière de tourisme, qui pourraient faire l'objet d'un travail au niveau communautaire, dans le cadre d'une prise de compétences, et en parallèle à d'autres projets : Moulin l'Evêque, Camping de Neuville sur Sarthe, Kayak, etc....
- Le développement économique avec des zonages prévisionnels de superficies importantes, destinés à l'industrie.

Mme Le Président signale qu'un courrier a été adressé à M. Le Maire de La Bazoge, signifiant l'intérêt de la CDC pour ces projets et l'invitant à évoquer ce sujet en commission ou conseil communautaire.

M. Baligand signale que le zonage abordé dans le cadre du PADD est soumis aux avis des personnes publiques associées, et que les zonages de développement économiques présentés sont prévisionnels.

Mme Le Président rappelle que deux zones de respectivement 6.29 et 5.61hectares sont spécifiées. La Communauté de Communes ne comptant pas de réserves foncières destinées à l'accueil d'entreprises après la ZA de Chapeau, une position de la commune quant à l'affectation de ces zones est attendue.

Par ailleurs, Mme Le Président voit en la compétence tourisme une piste de développement pour la CDC, plusieurs projets pouvant s'inscrire d'ores et déjà dans un cadre communautaire.

Actualité concernant les maisons médicales :

M. Pleuvry informe le conseil de la tenue d'une réunion, le 8 Juin dernier, à l'initiative de la CDC des Portes du Maine, portant sur les maisons médicales.

La CDC avait déjà débuté un travail en ce sens, avec les médecins de la commune de Ballon. Un autre projet semble se dégager, initié par les médecins du cabinet médical de Joué l'Abbé. Ce projet, dont l'implantation a été imaginée à l'emplacement actuel du cabinet dentaire de Sainte Jamme sur Sarthe, réunirait plusieurs professions médicales. Un chiffrage d'un million d'euros a été évoqué.

Les médecins souhaitent la prise en charge de cette maison médicale par la CDC.

L'ensemble du conseil rappelle que le territoire communautaire n'est qu'en partie concerné et que le devenir des financements des maisons médicales est plus qu'incertain, de même que l'éligibilité d'un projet sur le territoire.

M. Pleuvry ajoute qu'un manque de cohésion dans les demandes a été exprimé, les médecins de Ballon et de Joué l'Abbé devant se concerter.

Questions diverses :

Mme Le Président revient sur le développement économique et évoque l'actualité concernant la Zone d'Activités du Breuil, à Saint Pavace. Les réflexions menées conduisent au constat de l'impossibilité d'impliquer directement la Communauté de Communes dans le projet.

Une proposition d'honoraires a été demandée au cabinet FIDAL pour une assistance dans le cadre d'un projet urbain partenarial entre l'aménageur et la commune de Saint Pavace.

Le foncier sera finalement acquis, dans son intégralité par le groupe système U. La commune de Saint Pavace a décidé de commander la prestation du cabinet FIDAL pour assurer la sécurité juridique des accords à venir.

Enfin, Mme Le Président évoque la réforme des collectivités territoriales et les rencontres menées avec la CDC des Portes du Maine et de l'Antonnière. Des problématiques de territoire différentes ont été identifiées. La principale problématique de la CDC des Portes du Maine réside en son attractivité, surtout économique.

Pour ce qui est de la CDC de l'Antonnière, il n'y a pas de position tranchée qui s'affirme, les élus rencontrés évoquant une consultation de leur population avant toute décision.

Mme Le Président rappelle que la réforme est toujours dans l'actualité, mais que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ne s'est toujours pas réunie à ce sujet.

Un rappel est également effectué concernant la programmation CTU 2011/2014. Seule la commune de La Bazoge a transmis ses remarques et attentes (maîtrise d'ouvrage communale).

Les dates de réunions suivantes sont fixées :

- bureau le 25 Septembre 2010, à 9h
- conseil communautaire le 11 Octobre 2010, à 20h
- bureau le 11 Décembre 2010 à 9h
- Conseil Communautaire le 10 janvier 2011 à 20h

- Commission actions sanitaires et sociales, équipements sportifs, culturels, de loisirs le 30 Juin 2010, à 20h, en Mairie de Saint Pavace

- Commission Finances, Personnel, Communication, le 8 Juillet 2010, à 20h, en mairie de Sainte Jamme sur Sarthe

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 22H30